



SÉANCE (ORDINAIRE)
Conseil d'établissement – École Marguerite De Lajemmerais
2024-06-04 – 18 heures

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Marguerite-De Lajemmerais, tenue le 4 juin 2024 à 18 heures.

PRÉSENTS :

Katiana François (1 an)
Marcelle Elenga (2 ans)
Mireille Karangwa
Maria Leaticia Valentin

Marie Pascale Levesque (an 2)
Florence Ide (2 ans)
Marc-Olivier Chauvin
Mina Mabssout

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Pierre Simard, directeur

SONT ABSENTS :

Catherine Bergeron-Cantin
Esther Fricker (2 ans)
Anne Paquette

Sabrina Poble (1 an)
Cédrick Roberge
Hugo Escalante-Tremblay

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente Florence Ide, déclare la réunion ouverte. Il est 18 h 00.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Pascale Lévesque que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2. ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion 21 mai 2024
 - 3.1. Suivi au procès-verbal
4. Suivi budgétaire
5. Résolution d'utilisation des sommes du fonds 4
6. Préparation budgétaire (budget pro forma)

7. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence
8. Frais demandés aux parents - Projet particulier subventionné (Plein air)
9. Points d'information/rapports
 - 9.1. Direction
 - 9.2. Personnel de l'école
 - 9.3. Parents
10. Varia – Points divers
11. Levée de la réunion

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2024-05-21

IL EST PROPOSÉ par Mme Mireille Karangwa que le procès-verbal de la séance du 21 mai 2024 soit adopté sans modifications.

Adoptée à l'unanimité

4. SUIVI BUDGÉTAIRE

La direction présente le document de suivi budgétaire. La direction explique comment lire le document et explique que la situation est sous contrôle.

5. RÉSOLUTION D'UTILISATION DES SOMMES DU FONDS 4

Considérant que les sommes du fonds 4 sont des sommes accumulées historiquement (dons, bourses reçues, montants reçus de la fondation et non dépensés);

Considérant que l'école a réalisé des campagnes de financement pour réduire les coûts de certaines activités;

Considérant que l'école a reçu des dons pour financer des projets dans certaines classes (FPT-Plein air);

Considérant que les sommes du fonds 4 peuvent servir à payer différents projets qui bénéficieront à une majorité d'élèves;

Considérant que l'école engagera ou a engagé les sommes payer différents projets ou activités à partir du fonds 9,

Il est proposé par Kattiana François, appuyée par Marie-Pascale Lévesque, parents du CÉ :

- d'ADOPTER la présente résolution qui permet de transférer une partie des sommes des activités de financement et d'un don pour le projet d'une classe FPT déposées au fonds 4 afin de couvrir le déficit réalisé au fonds 9 durant l'année scolaire 2023-2024. (Exemple d'activités : 2 iPads (projet FPT), voyage à Boston, collation des grades, bal des finissants, etc.) – jusqu'à concurrence de 15 000\$;
- d'ADOPTER une seconde résolution qui permet d'utiliser une partie des sommes historiques du fonds 4 pour financer l'achat de 15 iPads pour le projet robotique (somme estimée à 12 000\$).

La proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil d'établissement.

6. PRÉPARATION BUDGÉTAIRE (BUDGET PRO FORMA)

La direction explique le document de préparation budgétaire. Après quelques échanges, il est proposé par Marcelle Elanga, secondée par Maria Leaticia Valentin d'adopter le budget proforma. La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Plan de Lutte

La direction explique la démarche du plan de lutte et explique le nouveau plan de lutte qui prendra effet après adoption. Il est proposé par Maria Leaticia Valentin, appuyée de Marie-Pascale Lévesque d'adopter le plan de lutte tel que présenté. La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. FRAIS DEMANDÉS AUX PARENTS - PROJET PARTICULIER SUBVENTIONNÉ (PLEIN AIR)

La direction explique que dans le cadre du projet particulier de plein air, une somme de 150 \$ est demandée aux parents. Cette somme est subventionnée par le MEQ. Il est proposé par Florence Ide d'adopter la proposition des frais de 150\$ subventionné. La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. POINT D'INFORMATIONS

1. DIRECTON ; La direction remercie les membres du CÉ de leur implication dans l'école. Il rappelle que la nouvelle direction, Mme Karine Galipeau, entrera en fonction le 1^{er} juillet 2024
2. PERSONNEL ENSEIGNANT : rien à signaler
3. Parents : rien à signaler

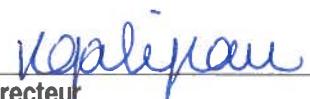
10. VARIA

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 19 h 38. Marcelle Elanga



Présidente



Karine Galipeau
Directeur

